

## **Étienne Davignon: leçons de son action pour la politique industrielle européenne**

*di Gian Paolo Manzella e Dimitri Zurstrassen*

Avec le décès d'Étienne Davignon, c'est une figure majeure de la construction européenne qui nous a quittés. Commissaire européen aux Affaires industrielles de 1977 à 1985, d'abord sous la présidence de Roy Jenkins, puis vice-président durant celle de Gaston Thorn, il fut un véritable architecte de la politique industrielle européenne, y laissant une empreinte durable. Alors que l'Union européenne fait face à son moment de vérité en matière de politique industrielle, des leçons précieuses peuvent être tirées de son action.

Avant tout, il faut souligner que Davignon rompait avec la conception alors dominante d'une politique industrielle cantonnée à un rôle d'accompagnement : avec lui, le soutien à l'industrie devenait le levier de l'ensemble des politiques communautaires. Cette vision systémique reste un enseignement majeur : une politique industrielle européenne ambitieuse doit s'accompagner d'un droit de la concurrence au service de la compétitivité et de la concurrence équitable, d'instruments de défense commerciale renforcés, et d'une politique de cohésion à même d'éviter la surenchère nationale en matière d'aides d'État et d'accompagner travailleurs et régions dans la double transition.

Cette vision s'accompagnait d'un pragmatisme dans le choix des instruments. Davignon articulait politiques industrielles horizontales et interventions sectorielles : le marché commun comme levier face à la concurrence externe, l'intervention dans les secteurs en crise pour éviter une guerre des subventions nationales, les programmes de recherche associant l'industrie et cofinancés par la Commission, pour mutualiser les ressources, soutenir le développement technologique et construire des capacités industrielles dans les secteurs de pointe. Ces initiatives s'appuyaient sur des

instruments financiers communautaires pour l'innovation et la reconversion sociale et régionale. Cette logique inspire les initiatives actuelles de la Commission, mais doit encore se traduire par un effort d'investissement public européen à la hauteur des moyens déployés par les États-Unis et la Chine. Parallèlement, les industries énergivores et à haute intensité de main-d'œuvre, fragilisées par la concurrence chinoise, le protectionnisme américain et la hausse des coûts de l'énergie, appellent un soutien public actif et une politique commerciale et de cohésion européennes renforcées.

Si Davignon a réussi là où ses prédécesseurs avaient échoué, c'est aussi grâce à sa méthode. Il construisait des coalitions en associant États membres et industriels en amont, et accordait une importance égale au dialogue social. Cet enjeu demeure central : l'autonomie stratégique européenne ne peut se construire sans l'adhésion des travailleurs, des industries et des régions affectées.

Sur le terrain commercial, sa vision était aussi prémonitoire. Pour Davignon, la libéralisation commerciale devait aller de pair avec une exigence de réciprocité : l'Europe ne pouvait ouvrir ses marchés sans que ses partenaires appliquent les mêmes règles. Face aux politiques interventionnistes chinoises et à l'instrumentalisation des interdépendances commerciales à des fins de coercition, cette exigence s'impose aujourd'hui avec une acuité nouvelle. Quarante ans plus tard, la Commission reprend cette exigence en promouvant la préférence européenne dans les marchés publics.

Enfin, Davignon était avant tout un pragmatique : lorsque la survie d'un secteur était en jeu, il faisait primer les objectifs de restructuration sur le respect strict des règles de concurrence. L'affaire du cartel de crise dans les fibres synthétiques en 1978 en fut l'illustration : face à des surcapacités massives, il agit comme médiateur pour une réduction collective des capacités, malgré les réticences internes. Le code des aides dans la sidérurgie relevait de la même philosophie : orienter les ressources publiques vers l'adaptation et la compétitivité, non vers la conservation des structures obsolètes. Cette vision d'un droit de la concurrence au service de la compétitivité industrielle et de la concurrence équitable reste plus que jamais d'actualité. Ce sont

là les pistes de travail que cet architecte nous laisse : une politique industrielle européenne avec une vision d'ensemble, la capacité à construire des coalitions et un leadership fort au niveau européen.